

À l'attention de la Commission de la science, de l'éducation
et de la culture du Conseil des États
c/o Secrétariat d'État à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Envoi à: vernehmlassungen@sbfi.admin.ch

Lieu, date: Berne, le 15 février 2023
Interlocutrice: Agnes Nienhaus

Ligne directe: 031 306 93 85
E-mail: agnes.nienhaus@unimedsuisse.ch

Prise de position d'unimedsuisse dans le cadre de la procédure de consultation relative à la loi sur le fonds Horizon

Monsieur le Président de la Commission,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,
Mesdames, Messieurs,

Avec la consultation sur la nouvelle «Loi fédérale sur le fonds pour l'encouragement de la coopération internationale et de l'excellence en matière de recherche et d'innovation», la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) donne aux associations politiques l'occasion de s'exprimer sur les mesures prévues pour une meilleure participation de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe. L'association *Médecine universitaire suisse unimedsuisse* souhaite saisir cette opportunité et participer au débat en prenant position comme suit.

L'association unimedsuisse regroupe les hôpitaux universitaires et les facultés de médecine de Suisse. La médecine universitaire portée par ces acteurs est étroitement liée à la recherche médicale et aux secteurs économiques innovants de Suisse. C'est pourquoi nous considérons qu'un soutien bien conçu et durable à la recherche et à l'innovation constitue un instrument important de la politique suisse de recherche et économique.

unimedsuisse soutient en principe les explications avisées et compréhensibles de swissuniversities que vous trouverez en annexe.

Il y a urgence de prendre des mesures permettant la participation aux programmes européens de recherche

La participation aux programmes européens de formation et de recherche revêt une grande importance pour la médecine universitaire en Suisse. En raison du manque actuel de partenariats, les universités suisses ne sont plus en mesure de mener à bien leurs projets de recherche comme prévu et la recherche suisse perd des projets et des directions de projet. En l'absence d'une participation totale, la Suisse perd non seulement des fonds pour la recherche, mais aussi d'excellents chercheurs et chercheuses, qui trouvent en Europe de meilleures conditions-cadres. Au vu de l'étroite corrélation entre la recherche médicale et les soins, cela signifie également que des médecins extrêmement compétents émigrent à l'étranger et ne sont donc plus disponibles pour prodiguer des soins et assurer la formation de la relève médicale. Dans le même temps, l'interconnexion de la médecine universitaire suisse dans les projets de

recherche internationaux est en diminution. Or ceux-ci sont d'une grande importance pour encourager la recherche médicale et permettre aux patientes et patients suisses d'accéder à des traitements innovants. Dans le domaine médical, tant la recherche que la prise en charge et l'enseignement sont donc gravement affectés par cette participation insuffisante. L'association à part entière de la Suisse aux programmes européens de recherche est donc d'une extrême urgence.

Tant que l'association complète à Horizon Europe n'est pas atteinte, des mesures ciblées doivent permettre de soutenir l'attractivité de la place suisse de recherche et d'innovation et des moyens financiers suffisants doivent être prévus pour des mesures transitoires, complémentaires et de remplacement. *unimedsuisse* salue dans cette optique la proposition élaborée par la CSEC-E de créer un fonds destiné à encourager les chercheuses et chercheurs de Suisse.

unimedsuisse salue la proposition de nouvelle loi fédérale prévoyant la création d'un fonds pour l'encouragement de la coopération internationale et de l'excellence en matière de recherche et d'innovation, ainsi que des objectifs qu'elle poursuit.

Mise en œuvre favorable à la recherche dans le cadre de processus et d'organes éprouvés

unimedsuisse salue la sobriété de la loi sur le fonds Horizon et le fait que sa mise en œuvre soit réglée par voie d'ordonnance. La forme concrète de cet encouragement doit donc être définie avec soin dans l'ordonnance. *unimedsuisse* considère qu'il est important que ces nouveaux moyens soient mis en œuvre dans le cadre d'instruments et d'institutions d'encouragement éprouvés sans mise en place de procédures ou d'organes parallèles. À notre avis, les points suivants sont particulièrement pertinents à cet égard:

- Les fonds affectés à Horizon doivent être considérés indépendamment du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI) 2025-2028. Le fonds ne doit pas avoir d'effets négatifs sur les budgets d'autres domaines FRI, notamment sur la fixation des contributions de base aux universités cantonales et hautes écoles spécialisées.
- Le projet de loi prévoit à l'art. 4 al. 3 que le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR (ou possiblement le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI) joue un rôle important dans l'établissement de l'ordre de priorité dans l'attribution des moyens mis à disposition par le biais du fonds. Nous considérons qu'il est important que ces décisions soient étroitement coordonnées avec les institutions de soutien existantes du Fonds national suisse FNS et d'Innosuisse et que l'attribution soit effectuée par ces mêmes organes. La loi sur le fonds Horizon ne doit pas entraîner la mise en place de nouvelles structures et organes parallèles coûteux et temporaires.
- Le rapport explicatif stipule que les principes de la loi sur les subventions doivent s'appliquer au fonds Horizon. Cela implique que des fonds propres doivent être mis à disposition pour les projets afin d'obtenir des subventions. *unimedsuisse* considère qu'il est important que leurs prestations propres se situent à un niveau minimal dans le cadre des aménagements en termes de droit des subventions, car le risque existe sinon que les fonds ou les instruments ne soient pas suffisamment utilisés. En accord avec swissuniversities, *unimedsuisse* propose en outre de fixer l'overhead à 25 %.
- L'octroi de fonds doit permettre des projets de recherche sur plusieurs années (les subventions ne doivent pas être soumises à une stricte annualité).

Pour la mise en œuvre du projet de loi, *unimedsuisse* demande :

- Les fonds affectés au Fonds Horizon s'ajoutent au budget du message FRI et n'affectent pas les autres contributions.
- Il faut renoncer à créer des organes supplémentaires pour l'octroi des fonds. Ce sont les institutions de financement existantes qui doivent s'en charger.
- L'application de la loi sur les subventions doit favoriser la recherche (exigences minimales en matière de fonds propres, overhead de 25 %, possibilité d'utiliser les subventions sur plusieurs années).

Nous vous remercions pour la prise en compte de nos requêtes dans la concrétisation du projet.

Meilleures salutations,



Bertrand Levrat
Président unimedsuisse
Directeur général des Hôpitaux universitaires
de Genève



Prof. Primo Schär
Vice-président unimedsuisse
Doyen de la Faculté de médecine de
l'Université de Bâle

Consultation relative à la loi sur le fonds Horizon : prise de position de swissuniversities

07.12.2022

La participation aux programmes européens d'éducation et de recherche est de la plus haute importance pour les hautes écoles suisses. C'est pourquoi [swissuniversities](#) a déjà souligné à plusieurs reprises que l'association complète à Horizon Europe et Erasmus+ était centrale pour les hautes écoles.

En ce qui concerne les programmes de recherche, les hautes écoles ne peuvent plus réaliser des projets comme prévu, les chercheuses et chercheurs suisses perdent des directions de projet, les projets et les chercheuses et chercheurs se déplacent vers les pays de l'UE. Non seulement des millions manqueront dans les budgets des hautes écoles, mais d'excellents chercheuses et chercheurs partiront à l'étranger ou ne viendront simplement pas en Suisse. Les réseaux des hautes écoles suisses risquent d'être fortement endommagés, notamment parce qu'une collaboration avec des institutions suisses est nettement moins attrayante pour les partenaires de l'UE et que ces derniers concluent donc davantage de partenariats avec d'autres pays. Dans le cadre des programmes de formation Erasmus+, la Suisse est non seulement exclue des programmes d'échange, mais aussi de la construction d'un espace numérique européen de formation. Pour les hautes écoles, la conséquence est que les partenariats doivent être négociés de manière complexe, bilatéralement, alors que les obstacles administratifs augmentent. Tout cela a pour conséquence de rendre la Suisse moins attractive, tant pour les partenaires que pour les étudiant·es.

Tant que l'association complète à Horizon Europe et Erasmus+ n'est pas atteinte, il convient, pour garantir autant que possible – malgré la situation esquissée – l'attractivité de la place suisse de la recherche et de l'innovation au niveau national, de tout mettre en œuvre pour garantir les moyens financiers prévus pour les mesures transitoires, complémentaires et de remplacement. Dans cette optique, swissuniversities remercie la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil d'Etat CSEC-E pour son initiative et son engagement en faveur des chercheuses et chercheurs, des enseignant·es, des étudiant·es suisses et par là du système suisse des hautes écoles – et salue la voie proposée par la création d'un fonds prévu pour ces moyens.

Le fonds Horizon doit permettre de garantir durablement les moyens déjà alloués au financement de la participation aux programmes de recherche européens. Par nature, les projets de recherche ne sont pas soumis à une stricte annualité, comme le prévoient les règles budgétaires de la Confédération. C'est pourquoi il faut pouvoir garantir que tous les moyens pourront effectivement être utilisés pour la recherche, même si leur utilisation est décalée dans le temps. Si, à la fin d'une année budgétaire, il subsiste éventuellement des reliquats de crédits, ceux-ci doivent pouvoir être reportés facilement sur l'année suivante, où ils resteront à la disposition du domaine des hautes écoles. Ils ne devraient pas, à une date de référence donnée, être reversés dans la caisse générale de la Confédération et être ainsi soustraits à l'utilisation par les chercheuses et chercheurs.

Dans ce contexte, les points suivants sont particulièrement pertinents pour swissuniversities dans la poursuite de la conception du fonds Horizon et les précisions liées à son fonctionnement :

- Les fonds affectés à Horizon doivent être considérés indépendamment du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI) 2025-28. Le fonds ne doit pas avoir d'effets négatifs sur les budgets d'autres domaines FRI, notamment sur la fixation des contributions de base aux universités cantonales et hautes écoles spécialisées.
- Les institutions d'encouragement devraient disposer de la plus grande marge de manœuvre possible dans la conception des instruments d'encouragement, afin de pouvoir les adapter de manière flexible aux besoins et exigences actuels. La loi sur le fonds Horizon ne doit pas entraîner la mise en place de nouvelles structures parallèles coûteuses. En Suisse, il existe des institutions d'encouragement qui disposent d'une vaste expertise en matière d'évaluation de projets et d'attribution de fonds de recherche. Dans l'idéal, une solution devrait être trouvée pour que l'évaluation et l'engagement des fonds soient effectués en premier lieu par le biais du FNS et d'Innosuisse. Le projet de loi prévoit pour le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR (ou possiblement le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI) une fonction importante dans l'attribution des fonds. Premièrement, le DEFR, ou le SEFRI, établirait un ordre de priorité sur l'utilisation des moyens mis à disposition dans le fonds ; deuxièmement, le DEFR, ou le SEFRI, mettrait en place des panels d'experts, "de préférence de composition internationale", pour l'évaluation des requêtes. swissuniversities n'est pas favorable à la mise en place de nouveaux panels d'experts supplémentaires.
- Selon le rapport explicatif, le passage par l'instrument du fonds Horizon modifierait les dispositions actuellement en vigueur dans le domaine de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, puisque les principes de la loi sur les subventions s'appliqueraient désormais. Parmi ceux-ci, on relèvera que des fonds propres doivent être mis à disposition pour les projets afin d'obtenir des subventions. Pour les hautes écoles, il est important que leurs prestations propres se situent à un niveau minimal dans le cadre des aménagements en termes de droit des subventions, car le risque existe sinon que les fonds ou les instruments ne soient pas suffisamment utilisés ou que les prestations propres représentent un obstacle insurmontable pour certaines hautes écoles. En complément, les hautes écoles suggèrent que l'overhead soit fixé à 25%, comme c'est le cas des projets dans le contexte de Horizon Europe.
- Le fonds Horizon devrait garantir que les fonds pourront encore être engagés de manière judicieuse au-delà de fin 2027. Une prolongation de la durée du fonds devrait donc être envisagée. Il convient par ailleurs de clarifier la manière dont seront gérés les fonds prévus pour les mesures transitoires en 2023.

En résumé, swissuniversities salue résolument la proposition de loi sur le fonds Horizon et les objectifs qu'elle poursuit. Dans le même temps, il convient de veiller, lors de la mise en œuvre et de la précision des mécanismes, à ce que les besoins des hautes écoles soient pris en compte du mieux possible afin que les objectifs poursuivis puissent être atteints de manière aussi optimale que possible. La marge de manœuvre existante pour le développement du projet de loi devrait donc être exploitée dans cette direction. La loi sur le fonds Horizon pourra ainsi renforcer l'excellence de la recherche et de l'enseignement de haut niveau du paysage suisse des hautes écoles au plan international.